



CAS TYPE

CHEVRES PROVENCALES



ALTITUDE

Elevage fromager en chèvres Provençales misant sur le pâturage

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION



Main d'œuvre

2,5 UMO



SAU

4 ha de prairies
100 ha de parcours



Nombre de chèvres

60 chèvres provençales



Lait produit et transformé

23 000 litres

Les exploitations caprines en race Chèvre Provençale sont toutes en transformation fromagère fermière. Dans ces exploitations, l'atelier lait avec transformation fromagère fermière est la production principale. Leur système alimentaire est basé sur du pâturage de prairies et de parcours, ce dernier étant le plus souvent majoritaire. Les exploitations de chèvres Provençales sont localisées en région PACA et dans la moitié Est de l'Occitanie. En fonction de l'altitude ou du niveau d'utilisation des parcours, les animaux passent plus ou moins de temps en chèvrerie avec un impact sur les quantités de foin distribuées.

L'exploitation décrite dans cette fiche est située à 700m d'altitude ce qui permet aux animaux de sortir et de prélever des ressources fourragères à l'extérieur plus de 8 mois de l'année.



Le troupeau

60 chèvres
380 litres de lait produit/chèvre
12 chevrettes



LA CONDUITE DU TROUPEAU

Catégorie d'animaux	Fourrage en kg de MS/animal/jour	Concentrés en kg/animal/jour
Chèvres	Foin à volonté + pâturage	0,7 kg (0,5 kg de mélange orge-maïs + 0,2 kg de compléments azotés) à partir de mi-septembre le troupeau passe en mono traite la ration de concentrés est divisée par 2. Pendant la période de tarissement 0,25 kg de mélange orge-maïs sont distribués
Chevrettes	Foin à volonté + pâturage (à partir de 6 mois)	0,25 kg de mélange orge-maïs
Boucs	Foin à volonté + pâturage	Flushing réalisé 6 semaines avant la lutte : 0,6 kg de mélange orge-maïs

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Pâturage	garde sur parcours			pâturage sur prairies (filets)			garde sur parcours		pâturage parcours et prairies				
Chèvrerie	Chèvrerie (nuits et jours de mauvais temps)												
Alimentation distribuée	mélange orge-maïs 250g/j/chèvre		Foin de sainfoin et luzerne 2,4 kg/ch/j		Foin de sainfoin 1,2 kg/ch/j					Foin de luzerne 0,6 kg/ch/j			
			mélange orge-maïs 500g/j/chèvre et complément azoté 200g/j/chèvre							orge-maïs 250g/j/ch et complément azoté 100g/j/ch			

Les prairies sont exclusivement pâturées, il n'y a pas de foin produit. Les prairies sont principalement des prairies multi-espèces qui ont une meilleure longévité. Les parcours sont gardés et selon la période, la garde dure de 3h en été jusqu'à 6h à l'automne. En cas de grosses chaleurs, les chèvres restent à la chèvrerie et il n'y a pas de garde.

La totalité du fourrage et des concentrés est achetée. Bien que le système soit proche de l'agriculture biologique, la certification n'est pas systématique, l'éleveur privilégiant l'achat d'aliments locaux plutôt que bio.



ZOOM SUR...

Système d'élevage et types de production

La chèvre Provençale a une grande variabilité génétique qui lui confère une adaptabilité et une rusticité remarquable. Cette chèvre est avant tout une laitière qui exprime particulièrement son potentiel sur les parcours méditerranéens à base de chêne blanc et d'aphyllante avec un apport limité de concentrés. Ce n'est pas par hasard qu'elle a été choisie comme chèvre emblématique du fromage de Banon qui a obtenu une AOC en 2003.

L'éleveur de chèvres provençales est avant tout un producteur soucieux de vivre en valorisant les ressources fourragères locales, en utilisant des pratiques respectueuses et en produisant des produits traditionnels de qualité.

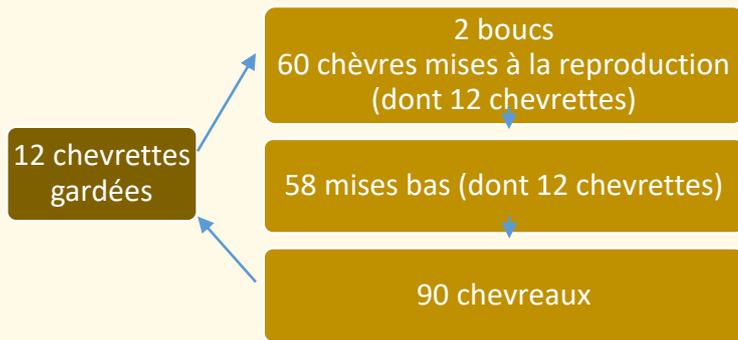
Une bonne gestion du pâturage est primordiale

Etant donné que le pâturage sur parcours est important, il faut bien maîtriser la gestion des parcours afin de ne pas sur-pâturer et favoriser la biodiversité. Le pâturage peut se faire en parc ou par de la garde. Les parcs permettent de se libérer du temps pour d'autres tâches sur l'exploitation mais il faut être très vigilant car des zones de surpâturage peuvent se constater. La garde prend du temps entre 4 à 6h par jour, selon la main d'œuvre disponible. Elle a l'avantage de pouvoir surveiller les chèvres et de les relancer si besoin, le pâturage est mieux géré.



LA CONDUITE DU TROUPEAU

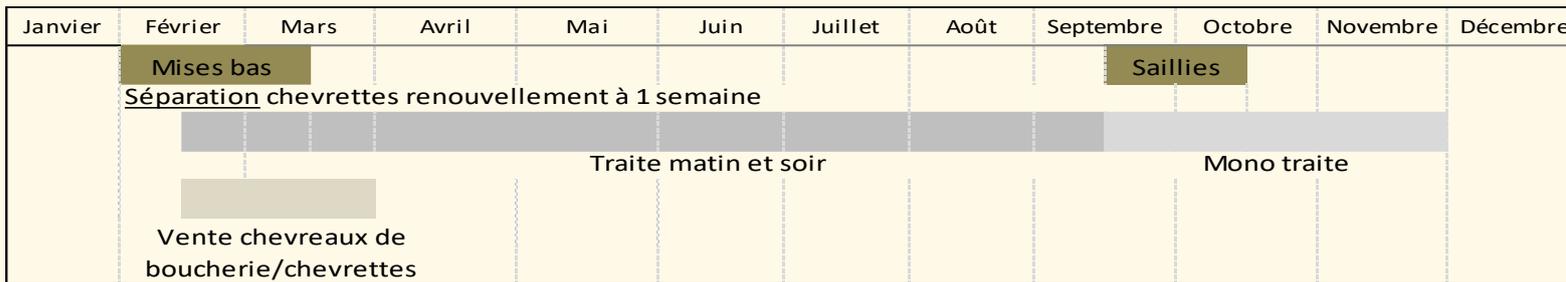
Le cheptel en rythme de croisière



Les ventes annuelles

23 000 litres
10 réformes
2 chèvres mortes

47 chevreaux vendus à 8 jours
10 chevreaux engraisés
10 chevrettes et 3 boucs vendus pour le renouvellement
8 chevreaux morts



Les mises bas ont lieu en février jusqu'à mi-mars. Les chevreaux sont laissés sous les mères une semaine, puis séparés et élevés au lait artificiel pour cette exploitation. Il y a d'autres éleveurs qui font le choix d'élever les chevrettes sous les mères. Ce choix est motivé pour différentes raisons : production en agriculture biologique (imposé par le cahier des charges), surproduction en début de lactation, choix idéologique, ... La perte économique n'est pas à négliger puisque le lait consommé par les chevrettes n'est pas valorisé en fromages. Par contre le gain de temps peut être important (pas d'apprentissage des chevreaux à boire ni de lait à reconstituer).

Les chevrettes de renouvellement sont réintroduites au troupeau à environ 6 mois pour le pâturage, le soir elles sont séparées. Cela permet d'adapter leur alimentation et de limiter la concurrence avec les adultes car elles n'ont pas fini leur croissance.

Les chèvres sont traitées 2 fois par jour pendant 7 mois puis elles passent en mono traite au 15 septembre jusqu'à fin novembre. Cela permet d'aller garder sur les parcours les plus loin, après la traite le troupeau part en garde et revient le soir. Le troupeau est tari fin novembre.



ZOOM SUR...

Schéma de sélection – Préserver avant tout le patrimoine génétique

Le schéma de sélection repose sur l'identification de l'ensemble des 1 985 femelles et des 103 mâles de la race, sur la maîtrise et sur l'enregistrement des croisements et de la descendance dans tous les élevages recensés (45).

Les objectifs de sélection de la race sont axés sur le maintien de la diversité génétique dont l'expression se lit dans la diversité des phénotypes. Un des principes de base est qu'une «bonne chèvre peut donner une mauvaise chevrette» et inversement qu'une «mauvaise chèvre peut donner une bonne chevrette». C'est le résultat de la faible héritabilité des caractères qui est aussi un des marqueurs de la diversité génétique. Dans cette race, il n'y a pas de course à la productivité, le travail de l'éleveur est de parvenir à valoriser le potentiel génétique existant par une bonne valorisation des ressources locales.



LA VALORISATION DES PRODUITS

Le GAEC transforme la totalité de son lait en fromages. 65 % du lait est transformé en lactiques et 35 % en caillés doux de type Banon sur la zone AOP ou Tome de Provence. La fabrication de lactiques de tailles et de formes variées permet de présenter une gamme aux consommateurs. Le Banon et la Tome de Provence représentent un plus sur les circuits avec intermédiaires et participent à la réputation de l'exploitation. En servant de produit d'appel pour les lactiques, ils «dopent» la valorisation et sécurisent la vente.

Cette exploitation a fait le choix de vendre principalement à des intermédiaires (85 %) et seulement 15 % sont vendus en vente directe. La vente à des intermédiaires économise du temps de travail mais la valorisation reste inférieure. La valorisation moyenne est de 2,1 €/L.

La majorité des chevreaux sont vendus à 8 jours à un engraisseur. Une dizaine de chevrettes et 2 à 3 boucs de renouvellement sont vendus chaque année, les chevrettes partent dans de nouveaux élevages de Provençales.



LE TRAVAIL

L'exploitation est conduite par 2 associés (2UMO)
Pour 2 UMO, le travail sur l'exploitation se répartit :

- 4 000 heures de travail d'astreinte pour la traite et les soins aux animaux, la garde et la confection de parcs mobiles, la fabrication fromagère et la commercialisation.
- 15 jours de travail de saison dont 10 jours consacrés à l'entretien des surfaces (débroussaillage) et 5 jours consacrés au curage.



LES ÉQUIPEMENTS

Le GAEC est propriétaire d'une chèvrerie de 600 m² (construite dans les années 1990). Cette chèvrerie est amortie. Elle contient la fromagerie qui a été aménagée en 2005. Une partie de stockage est attenante à la chèvrerie. Toute la distribution des aliments est manuelle.

Le GAEC possède un tracteur et un épandeur à fumier.

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

Pour réussir

- Arriver à trouver l'équilibre entre le distribué et l'utilisation des parcours,
- Ne pas tomber dans le piège du «pâturage promenade» ni dans celui du surpâturage (pérennité de la ressource),
- Acheter des fourrages de qualité,
- Pour éviter l'usure au travail, les investissements pour assurer le confort au travail de l'exploitant ne doivent pas être négligés.



Forces

Utilisation des parcours permettant de diminuer le coût alimentaire

Usage des parcours qui sont moins sensibles aux aléas climatiques que les surfaces en herbe

Zone très touristique, pas de problème de commercialisation, bonne valorisation du litre de lait



Faiblesses

Nécessité d'une bonne gestion des parcours pour renouveler la ressource

Achat de la totalité du fourrage, nécessité d'acheter du foin de qualité

En période de production, charge de travail très importante

LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES GLOBAUX EN QUELQUES CHIFFRES

		/UMO exploitant
Produit brut (PB)	102 525 €	51 263 €
Aides/produit brut	51 %	
Valeur ajoutée nette (hors aides)	8 481 €	4 241 €
Excédent brut d'exploitation (EBE)	55 221 €	27 611 €
EBE/PB	54 %	
Annuités	3 580 €	1 790 €
Annuité/EBE	6 %	
Revenu disponible	51 641 €	25 821 €



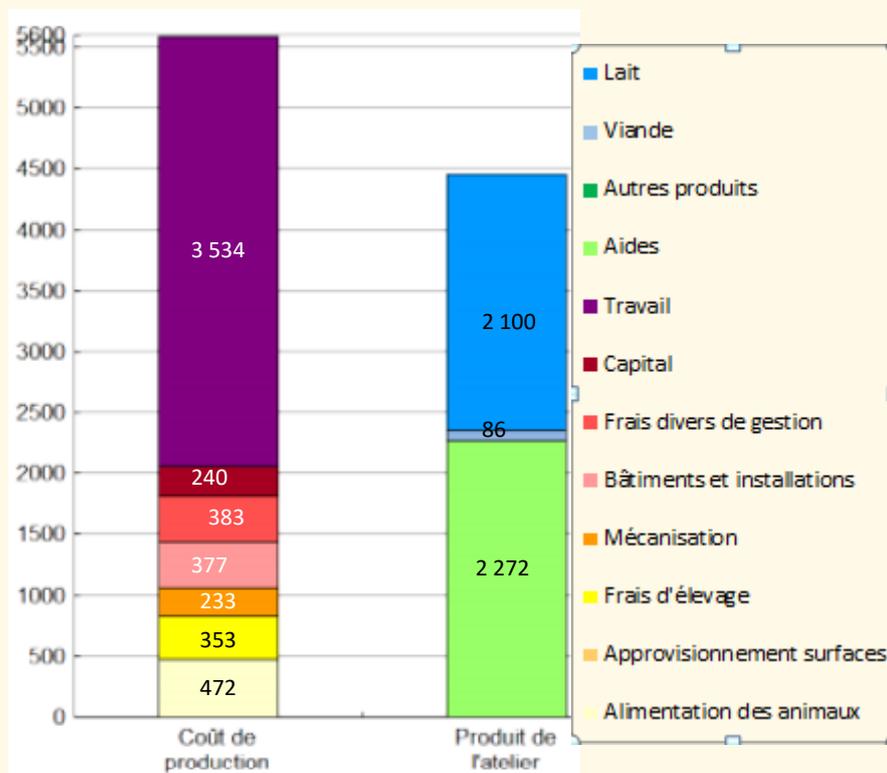
LE COÛT DE PRODUCTION

Productivité

Lait produit et commercialisé (litres)	23 000
Lait produit (litres/chèvre)	380
Main d'œuvre caprine à rémunérer (UMO)	2
Productivité MO rémunérée (litres/UMO)	11 500

Approche comptable

Coût de production €/1 000 l	5 591
Prix de revient €/1 000 l pour 2 SMIC/UMO	3 233
Rémunération permise €/1 000 l	2 401
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1,36



Financier :



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La responsabilité des ministères en charge de l'agriculture et de l'économie ne saurait être engagée.

Ont contribué à ce dossier :

Josine Giraud (association Chèvre Provençale)

Octobre 2023